

## AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE – PROCEDURE ADAPTEE

ACHAT de COLONNES AERIENNES de COLLECTE SELECTIVE des DECHETS MENAGERS de 4 M3 pour le SERVICE ORDURES MENAGERES.

**Communauté de Communes du VAL de BOUZANNE** – Monsieur GAUTRON Guy, Président, 20, rue Emile Forichon – 36 230 NEUVY-SAINT-SEPULCRE. Tél. : 02 54 31 20 06 ou 02 54 31 34 38 – mail : [cdsbouzanne@orange.fr](mailto:cdsbouzanne@orange.fr).

**Objet** : ACHAT de COLONNES AERIENNES de COLLECTE SELECTIVE des DECHETS MENAGERS de 4 M3 pour le SERVICE ORDURES MENAGERES – MATERIEL NEUF.

**Nature du marché** : FOURNITURES.

**Conditions de Participation** : Références en matière de fournitures comparables, existence d'un service après-vente ou service agréé de maintenance et entretien.

**Procédure** : procédure adaptée (selon article 42-2 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics). La présente consultation pourra donner lieu à négociation avec les trois offres les mieux classées. Conformément à l'article 55 II du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financières et des capacités techniques et professionnelles des candidats pourra être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché.

**Forme du marché** : Sans lot, avec une seule tranche.

**Caractéristiques principales du projet** : se reporter aux CCAP et CCTP

**Présentation de l'offre** : l'offre sera présentée en langue française. Les prix seront exprimés en euros.

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat et, le cas échéant, des cotraitants et/ou sous-traitants**: se reporter au règlement de la consultation

**Pièces offres** : se référer au « I - CCAP » du Cahier des Charges à l'article 1.

**Critères de jugement des offres** : L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de recourir à la négociation pour les offres classées dans les trois premières positions.

**Adresses auprès desquelles le Dossier de Consultation peut être obtenu** : Communauté de Communes du VAL de BOUZANNE, coordonnées ci-dessus et sur la plateforme : [www.pro-marchespublics.com](http://www.pro-marchespublics.com).

**Renseignements administratifs et techniques** : Communauté de Communes du VAL de BOUZANNE – 20, rue Emile Forichon – 36 230 NEUVY-SAINT-SEPULCHRE – Tél. 02 54 31 34 38 ou 02 54 31 20 06 pour la partie administrative et Service Technique pour la partie technique – Tél. : 06 83 25 53 52.

**Remise des offres** : 23 juillet 2018 à 12 heures au plus tard. A l'adresse suivante : Communauté de Communes du VAL de BOUZANNE – 20, rue Emile Forichon – 36 230 NEUVY-SAINT-SEPULCHRE - Ouverture les lundis et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, les mardi et jeudi de 14 à 17 h et le mercredi de 9 h à 12 h.

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de LIMOGES – 1, cours Vergniaud – 87 000 LIMOGES – Tél. 05 55 33 91 55 – mail : [limoges.tribunal-administratif.fr](mailto:limoges.tribunal-administratif.fr).

**Envoi de l'avis à la publication :** le 22 Juin 2018